

Développement durable et gestion des risques dans les territoires d'habitat diffus

08

L'attraction exercée par les régions méditerranéennes françaises est un atout pour leur développement économique, mais s'accompagne de l'émergence de risques en matière de développement social et de qualité environnementale des territoires. Cette situation résulte en partie de l'étalement urbain et d'une pression foncière importante. Face à la densification de population, d'activités et d'habitat, une évolution des pratiques de gestion et d'équipement est nécessaire, tout autant de la part des habitants que des pouvoirs publics et des entreprises.

Les solutions techniques existent, les outils juridiques et la conscience publique aussi. Il reste à oser tenter de façon concrète, dans un aménagement urbain et une gestion locale, la mise en route des intéressés eux-mêmes dans la résolution des problèmes environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, suscités par l'urbanisation dont ils sont les acteurs et de placer ces outils à leur portée.

Méthodologie

L'objectif est, ici, de tenter des expériences de terrain afin de mettre au point une méthode de mobilisation des acteurs autour d'outils d'évaluation des problèmes et d'une démarche de recherche de solutions, capable d'ouvrir à chacun les moyens de comprendre, de juger, de décider et d'agir sur son propre terrain et dans son aire de responsabilité et de compétence. La démarche s'appuie sur la production d'un outil de diagnostic et de management environnemental participatif, tentant d'associer les habitants, les élus et les techniciens dans le choix d'actions susceptible de promouvoir une amélioration continue de la qualité des territoires.

Premiers résultats

Les premières confrontations aux terrains semblent montrer que l'approche «qualité environnementale», trop vague et polysémique, ne suffit pas à entraîner l'adhésion. Un facteur peut jouer dans ce sens, celui de retourner/détourner la question par le recours à la notion de risque. Car, en définitive, qu'est-ce qui se joue sur certains secteurs d'habitat diffus (pas tous), sinon le risque à terme ou par un événement fortuit de la perte patrimoniale pour l'habitant et de celle de la perte de capacité de développement pour la collectivité ?

Ainsi, pour inscrire les acteurs dans une démarche d'amélioration continue de leur territoire, il est nécessaire de se référer d'abord à l'objectif de réduction des risques pris dans un sens élargi. Aux risques naturels, technologiques et industriels très présents dans la région, la prévention/correction doit prendre en compte ceux qui sont liés à l'anthropisation : incendies de forêt, perte de qualité des ressources en eau, air, sol, biodiversité... Un phénomène qui a cette particularité que l'homme en est à la fois la cause, au moins aggravante, et la victime directe, parce qu'il s'agit de la dégradation et des risques touchant son environnement immédiat.

Lieux d'expérimentation

Deux communes voisines de la communauté d'agglomération d'Aubagne dans la proximité marseillaise et une commune située dans la zone d'influence directe du développement du projet ITER.



Un aspect particulier de la méthode : au-delà des habitants, la mobilisation des acteurs institutionnels et professionnels régionaux

Entre idéologies, présupposés ou faits concrets démontrés, la question de l'habitat diffus au sein du phénomène de l'étalement urbain n'a pas encore fait l'objet de toutes les objectivations nécessaires ni de la production de toutes les connaissances utiles. Elle n'en a pas moins été travaillée depuis une dizaine d'années par la recherche et par des acteurs locaux soumis à la nécessité de bricoler parfois des solutions de préservation des équilibres sociaux ou environnementaux, de créer une offre foncière pour la demande de nouveaux habitants ou simplement des nouvelles générations de locaux, ce qui n'est pas toujours équivalent. De là, un constat : celui que le phénomène agit sur certains territoires comme un révélateur d'enjeux en matière de développement local et impose souvent une approche complexe du fait des emboîtements des différents phénomènes induits. Il n'en reste pas moins qu'une question centrale est bien «comment agir et avec qui?». Ce qui revient à poser la question de la maîtrise d'ouvrage locale et de sa qualification pour agir sur les effets de l'habitat diffus. Localement, les réponses en la matière font souvent défaut ou ne sont pas connues, ou alors il ne s'agit que de réponses partielles qu'il faut identifier et rassembler. Mais, peut-être encore est-il nécessaire de créer les références pratiques à partir desquelles les savoir-faire pourront s'organiser d'une autre manière, sans a priori, en connaissance de cause des effets induits par le développement de ce mode d'occupation du territoire.

La recherche s'inscrit dans cette perspective. Non pas pour créer la référence, mais des références locales diffusables portant la réflexion sur les outils et les modes d'actions avec les acteurs locaux.

Au moment de faire les choix des territoires d'expérimentation,

et constatant que le partenariat institutionnel régional prévu risquait de ne pas être aussi productif que supposé en matière de capitalisation et de diffusion, il est apparu qu'il risquait de manquer un fondement important à la démarche. Celui de l'accroche nécessaire au jeu des acteurs à une échelle élargie susceptible de faire relais aux résultats escomptés. Il a donc été nécessaire de faire le choix entre :

- engager la recherche avec trois communes et mobiliser ensuite les institutions et réseaux professionnels,
- ou bien engager au plus tôt des acteurs susceptibles d'accompagner la démarche parce qu'elle fait sens dans leur propre action, celle d'une réflexion sur le changement de pratiques en matière de définition de politique d'aménagement et de développement local, mais aussi de mise en œuvre de solutions concrètes.

Cette deuxième manière a été rendue possible par deux facteurs distincts : la création conjointe au démarrage de la recherche d'un «pôle de compétitivité» dédié aux risques environnementaux dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon, et la rencontre avec le nouveau service Aménagement et équipement urbain au sein du conseil régional PACA.

Au premier, nous souhaitons demander la mise place d'un groupe de réflexion autour de la démarche et c'est à l'ouverture de notre projet à l'univers des entreprises et des centres de recherche spécialisée qu'il nous a été répondu – ce qui devrait à terme permettre un élargissement et des prolongations pratiques.

Avec le second s'ouvre la perspective d'une réflexion commune en accompagnement de la mise en œuvre d'un Programme d'aménagement solidaire à destination des communautés de communes et avec la volonté d'associer dans la définition d'une nouvelle politique les décideurs, les acteurs techniques et les chercheurs.

Ce travail est mené en association avec : HIGH.TECH-Environnement.

